

Parrainage d'un réseau d'établissements

Chaque réseau d'établissements est co-animé par un chef d'établissement et un ou des inspecteur (s) en fonction des filières de formation et bénéficiera, si possible, d'un double parrainage : un représentant du secteur professionnel et un représentant de l'AFDET.

Le « parrain » soutient et accompagne les actions du réseau d'établissements, plus généralement, celles liées :

- **à la communication sur les formations, les métiers**

Le rôle du parrain est, en lien avec les animateurs du réseau, d'aider à la mise en place d'actions de communication afin de valoriser les formations et les métiers du secteur professionnel concerné. Il peut s'agir d'organisation de manifestations locales, de contribution à des publications...

- **au lien avec les acteurs du secteur professionnel**

Le rôle du parrain est, en lien avec les animateurs du réseau, de favoriser les relations avec les professionnels du secteur afin, notamment, de développer les partenariats, de maintenir une information sur les perspectives d'évolution des compétences professionnelles, de repérer les besoins en formation...

Le « parrain » apporte son expertise dans la définition du plan d'actions du réseau d'établissements et apporte son soutien aux différents projets afin de favoriser une démarche partenariale dynamique et reconnue sur les territoires.